



# LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER EN HIVER



Fiche conseils

## Nos conseils



### — Chaudière

Entretien votre chaudière est une étape obligatoire et doit se faire **tous les ans** par un professionnel qualifié.

Il va vérifier, nettoyer, régler et vous donner des conseils afin d'optimiser son utilisation. Désormais, la **vérification de la présence ou non d'un thermostat et de son bon fonctionnement** est obligatoire. Suite à son passage, une attestation d'entretien vous sera remise et sera à conserver.\*



### — Cheminée

Il faut impérativement ramoner votre cheminée avant sa première utilisation, afin d'éliminer tous les résidus qui se sont accumulés dans les conduits.

Le ramonage doit être fait par un professionnel **1 à 2 fois par an**, dont un en période de chauffe en fonction de la législation et de la réglementation en vigueur.



### — Canalisations extérieures

Afin de les **protéger du gel**, il est impératif de vidanger systématiquement les robinets de puisage extérieurs. Il est important également d'isoler les tuyaux qui sont situés dans des endroits mal isolés et/ou froids.

 Vérifiez que votre **assurance multirisques habitation** couvre ce type de dommages.



### — Radiateurs

Vous devez nettoyer, dépeussier vos radiateurs **avant le début de la saison hivernale**, afin de conserver leur efficacité.

Pour des radiateurs à eau, il convient également de les purger et de les vidanger **avant la mise en service**. Maintenir le chauffage à un niveau suffisant, même pour une absence de quelques heures. La position « hors-gel » du thermostat est souvent inefficace en cas de forte baisse de température.



### — Détecteur de fumée

En hiver, **comme à toute saison**, il est recommandé de tester les détecteurs de fumée **au moins une fois par mois** pour s'assurer qu'ils fonctionnent correctement.

Il est également fortement conseillé de changer la pile environ tous les **6 mois**.



### — Conduits d'aération

Il est formellement interdit d'obstruer ou de condamner même partiellement les VMC et les entrées d'air de chaque pièce de votre logement.



### — Gouttières et toiture


Vous devez ôter tous les déchets (feuilles, branches...) et compléter l'entretien, par un nettoyage à l'eau. A entretenir au minimum **2 fois par an**.

 Pour plus de **sécurité**, vous pouvez confier les travaux à un professionnel.\*



### — Aérer votre logement

La pollution intérieure ne s'arrête pas l'hiver ! Il faut donc continuer à aérer votre logement même en hiver, au moins **5 à 10 minutes par jour**, afin de renouveler l'air.

 Astuce : N'hésitez pas à aérer très tôt le matin ou tard le soir, c'est à ce moment-là que la pollution extérieure est au plus bas.

\*L'entretien est à la charge de l'occupant.